

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :

**12 septembre 2025**

et qu'elle a été faite le

**12 septembre 2025**

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 48

**Présents : 34**

**Absents suppléés : 0**

**Absents excusés : 14**

Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2025\_09\_150**

**Objet :**

Convention de partenariat avec  
Enedis

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 18 septembre 2025***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle  
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence  
de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

**Présents : Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M.  
Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain  
GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET  
**Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Hubert BACOT,  
Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : M.  
Gilbert TSCHAIINE **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La  
Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome  
FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-  
le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT  
**Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis  
CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD **Our** : M.  
Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Ranchot** : Mme  
Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis  
MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Marie-  
Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves  
COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel  
BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M.  
Alain GOMOT

**Suppléés :**

**Absents excusés : Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD  
**Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Evans** : M. François  
GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien  
HENGY, Mme Sophie NIALON **Monteplain** : M. Luc BEJEAN  
**Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN  
**Ougney** : M. Cédric IVANES **Plumont** : M. Christophe PERRET  
**Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Serre les Moulières** : M.  
Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

**Secrétaire de séance :** M. Gilbert TSCHAIINE

**Procurations de vote :**

**Mandants** : M. François GRESET (EVANS), M. Sébastien HENGY  
(FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Olivier  
DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN  
(ORCHAMPS), M. Christophe PERRET (PLUMONT), Mme Aurélie  
CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

**Mandataires** : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), Mme  
Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Dominique JOLY  
(FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Nicolas JOLY  
(ORCHAMPS), M. Laurent CHENU (ETREPIGNEY), Mme Isabelle  
GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Stéphane ECARNOT (THERVAY)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le  
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS**

Dans le cadre des relations qui lient Enedis et la Communauté de Communes Jura Nord, les deux parties souhaitent renforcer leur collaboration en intégrant les nouveaux enjeux de la transition écologique et ce, au travers de grandes thématiques qui pourront être, ou non, déclinées en tout ou partie.

Ces domaines d'intervention sont multiples et certains constituent des points de rencontre privilégiés avec Enedis et les acteurs locaux.

En effet, l'objectif est bien d'accompagner la Communauté de Communes Jura Nord dans la durée, en intégrant les évolutions en cours et à venir. Le partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et Enedis a vocation à être un accélérateur du modèle économique et social au service de la transition écologique, du développement économique, de la formation et la mobilité zéro émission.

La présente convention jointe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Parties s'engagent à coopérer pour favoriser le développement d'actions en matière de transition énergétique.

La convention est jointe en annexe.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et ENEDIS ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## ANNEXE



### CONVENTION DE PARTENARIAT



¶

Entre : ¶

¶

La Communauté de Communes Jura Nord, dont le siège social est situé 1 Chem. du Tissage, 39700-Dampierre, représentée par son président, Monsieur **Gérôme FASSET**, dûment habilité aux fins des présentes ¶

¶

Ci-après dénommée « **Communauté de Communes Jura Nord** » ¶  
d'une part ¶

Et ¶

¶

Enedis, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social à Puteaux (92800), Tour Enedis, 4 place de la Pyramide, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442 et représentée par Monsieur **Khalid NAJIB**, Directeur territorial Jura et Haute-Saône d'Enedis, faisant éllection de domicile au 1 rue André Barthélémy à Dole, dûment habilité aux fins des présentes, ¶

¶

Ci-après dénommée « **Enedis** » ¶  
d'autre part, ¶

¶

¶

Ci-après collectivement dénommées les « **Parties** » et individuellement la « **Partie** » ¶

..... Saut de page .....

¶

¶

Préambule¶

¶

## Concernant les Parties¶

¶

## La Communauté de Communes Jura Nord¶

¶

La Communauté de Communes Jura Nord se mobilise pour lutter contre le changement climatique et pour accompagner la transition écologique, dans le sillage des engagements de la COP-21 puis de la COP-22, d'abord par une stratégie volontariste en matière de politique de l'énergie et de gestion de la biodiversité, mais aussi par la promotion de mobilités plus propres et plus durables.¶

¶

## Enedis¶

Sur le territoire de la Communauté de Communes Jura Nord, Enedis est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Électricité au titre du monopole légal dont elle dispose et est, par ailleurs, concessionnaire de ce réseau en vertu des différents contrats de concession signés avec les autorités concédantes à l'exception des communes de Salins-les-Bains et de Bracon.¶

À ce titre, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter en permanence aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation individuelle ou collective.¶

¶

## Le contexte de la convention¶

¶

Dans le cadre des relations qui lient Enedis et la Communauté de Communes Jura Nord, les deux parties souhaitent renforcer leur collaboration en intégrant les nouveaux enjeux de la transition écologique et ce, au travers de grandes thématiques qui pourront être, ou non, déclinées en tout ou partie.¶

Ces domaines d'intervention sont multiples et certains constituent des points de rencontre privilégiés avec Enedis et les acteurs locaux.¶

En effet, l'objectif est bien d'accompagner la Communauté de Communes Jura Nord dans la durée, en intégrant les évolutions en cours et à venir. Le partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et Enedis a vocation à être un accélérateur du modèle économique et social au service de la transition écologique, du développement économique, de la formation et la mobilité zéro émission.¶

..... Saut de page .....

¶

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit : ¶

¶

**ARTICLE 1—Objet ¶**

La présente convention (ci-après dénommée la « Convention ») a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Parties s'engagent à coopérer pour favoriser le développement d'actions en matière de transition énergétique. ¶

¶

**ARTICLE 2—Engagement des Parties pour atteindre les objectifs ¶**

Les Parties s'engagent à atteindre les objectifs rappelés ci-dessous, par le biais des actions proposées. ¶

¶

Les solutions proposées dans chaque objectif sont détaillées en annexe 1 de la présente convention. ¶

¶

**Objectif 1 : ¶**

Impulser une démarche de sobriété énergétique sur le patrimoine de la collectivité et des communes membres pour : ¶

- → Accéder à l'ensemble des données énergétiques de son patrimoine. ¶
- → Piloter ses consommations pour faire des économies d'énergie et réduire ses dépenses. ¶
- → Donner une vision globale de son parc immobilier pour identifier les bâtiments publics les plus énergivores. ¶
- → Apporter des éléments de diagnostic utiles pour structurer ses actions de rénovation énergétique en ciblant en priorité les bâtiments publics qui en ont le plus besoin. ¶

¶

**Objectif 2 : ¶**

Dresser un état des lieux du territoire en matière de : ¶

- → Taux d'occupation des logements ¶
- → Zones de précarité énergétique (GEODIP et inter-impayé) ¶
- → Données de consommation et de production de son territoire (répartition par secteurs d'activités) ¶

¶

Enedis fournit, à chaque mise à jour annuelle, les données actualisées sur la durée de la convention. ¶

¶

**Objectif 3 : ¶**

Accompagner le développement des énergies renouvelables. ¶

- → Identifier les zones les plus favorables pour les installations d'ENR en minimisant les coûts et les délais de raccordement au réseau. ¶
- → Affiner les caractéristiques de son projet : le nombre de points de raccordement, sa puissance, son tracé, son dimensionnement, sa localisation, etc.... ¶
- → Estimer la difficulté du raccordement et, dans certains cas, son coût estimé. ¶
- → Envisager une consommation locale et partagée de l'électricité produite (ex : autoconsommation collective) ¶
- → Implémenter le cadastre solaire de la collectivité d'une estimation de faisabilité du raccordement (Automatisé par API). ¶

¶

**Objectif 4 : ¶**

S'adapter aux conséquences du réchauffement climatique ¶

- → Echanges et participations sur le projet d'Amélioration de la Résilience en zone Boisée des Réseaux Electriques (A.R.B.R.E) ¶

Les forêts jurassiennes sont malheureusement victimes du réchauffement climatique et souffrent de la sécheresse et des épidémies de scolytes qui impactent l'état sanitaire.

forestier.<sup>2</sup>Cette situation rend les arbres fragiles face aux aléas climatiques et augmente la fréquence des chutes sur les lignes du réseau public de distribution d'électricité. Pour un grand nombre d'entre eux, ils sont situés au-delà de la zone de déboisement obligatoire d'Enedis.<sup>3</sup>

Face à cette crise, la Direction Régionale Enedis a mis en place un projet A.R.B.R.E., visant à impliquer l'ensemble des parties prenantes du territoire dans la prise en compte de cette problématique. Dans ce contexte, Enedis s'engage à partager auprès de la collectivité et de ses communes membres les avancées stratégiques du projet A.R.B.R.E.

¶

#### •→ Objectif 5<sup>4</sup> : ¶

Accompagner le développement de la mobilité électrique sur le territoire (voitures et vélos)<sup>5</sup> : ¶

- → Expertise sur le développement des véhicules électriques et l'adaptation aux besoins ¶
- → Déploiement des infrastructures nécessaires ¶
- → Identification des terrains les plus propices à l'utilisation de véhicules électriques ¶

¶

¶

#### ARTICLE 3 — Engagements et suivi ¶

¶

De manière transversale les parties s'engagent à<sup>6</sup> : ¶

- → Participer aux différentes démarches mises en œuvre par les différentes parties et qui concourent aux champs de coopération identifiés dans l'article 2 ¶
- → Soutenir les actions portées par chacune des parties dans les différents champs de coopération ¶

¶

Un comité de pilotage et de suivi sera mis en place avec l'ensemble des parties prenantes. Les parties s'engagent à se réunir 1 fois par semestre pour suivre la mise en œuvre des actions et procéder à d'éventuels modifications et amendements selon le contexte et l'actualité. ¶

¶

Les parties pourront, d'un commun accord, faire évoluer les contours de leur collaboration en fonction du contexte et des opportunités et ce, à travers un avenant à la présente convention. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 4 — DURÉE DE LA CONVENTION ¶

¶

La Convention entrera en vigueur le jour de sa signature par les 2 parties. Elle est conclue pour 3 ans à compter de cette date. ¶

¶

6 mois avant le terme de la présente convention, la Communauté de Communes Jura Nord et Enedis feront le bilan des actions engagées et choisiront les nouveaux sujets prioritaires. ¶

¶

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 5 — UTILISATION DES MARQUES ET LOGOS — COMMUNICATION ¶

¶

La Communauté de Communes Jura Nord et Enedis s'autorisent à utiliser et à reproduire leurs logos (annexés à la présente convention) et à mentionner leurs marques sur tous les supports de communication (site internet, brochure, plaquette) dont l'objet a trait au partenariat. Les documents produits selon ces principes seront soumis à l'accord préalable de chaque Partie avant toute publication et utilisation. ¶

¶

Chacune des Parties s'engage à reproduire la ou les marque(s) des autres Parties de façon claire et visible et sans altération, c'est-à-dire dans un strict respect de la charte graphique préalablement communiquée par la Partie propriétaire de la marque concernée. ¶

¶

Les Parties s'engagent à assurer, par leurs moyens de communication interne, la promotion de la Convention auprès de leurs équipes et usagers. Les Parties conviennent de l'opportunité de présenter conjointement leurs politiques de coopération au cours d'opérations de relations publiques. ¶

¶

En cas de cessation de la Convention, pour quelque cause que ce soit, les Parties cesseront immédiatement tout usage des marques et logos de l'une ou de l'autre. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 6—RESPECT DE LA RÉPUTATION ET DE L'IMAGE DE MARQUE ¶

¶

Chacune des Parties s'engage à préserver, à tout moment, et réciproquement la réputation et l'image de marque de l'autre Partie. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 7—CESSION ¶

¶

La présente Convention présente un caractère "intuitu personae". En conséquence, la Communauté de Communes Jura Nord ne pourra céder les droits qu'elle détient au titre de la présente Convention, sauf si elle obtient préalablement et par écrit le consentement d'Enedis. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 8—RESILIATION ¶

¶

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des Parties, la Convention est, sauf cas de force majeure, résiliée de plein droit dans les conditions fixées aux alinéas suivants. ¶

¶

La résiliation ne peut intervenir qu'après que la Partie défaillante a été mise en demeure par l'autre Partie d'accomplir ses obligations, dans un délai fixé par la mise en demeure. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours et supérieur à trois mois. Au cours de cette période, les deux Parties restent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles. Le délai court à compter de la notification de la mise en demeure expédiée en recommandé avec demande d'acté de réception postal. ¶

¶

#### ARTICLE 9—CLAUSE DE NON-EXCLUSIVITÉ ¶

¶

Il est convenu que la présente Convention n'est assortie d'aucune clause d'exclusivité réciproque entre les Parties. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 10—CONFIDENTIALITÉ ¶

¶

Il est expressément convenu que les indications, informations, savoir-faire, propositions, renseignements, etc. de toute nature, échangés, ou dont les parties ont pu avoir connaissance, à l'occasion, notamment, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution de la Convention, présentent un caractère confidentiel. Les Parties s'engagent à préserver cette confidentialité, à l'exception des informations expressément destinées à être diffusées à des tiers et à faire l'objet des opérations de communication répondant à l'objet de la Convention. ¶

¶

Pendant toute la période d'exécution de la Convention, les Parties peuvent, à condition d'avoir obtenu au préalable l'accord de l'autre Partie, faire mention explicite de leur collaboration et publier des articles dans les revues professionnelles. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 11. - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET DES INFORMATIONS COMMERCIALEMENT SENSIBLES. ¶

¶

Les Parties ne communiqueront que des informations et données respectant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur s'agissant notamment des données à caractère personnel, des informations commercialement sensibles<sup>2</sup> (au sens de l'article L111-77 et suivants du code de l'énergie) et sous réserve des informations confidentielles susceptibles de relever du secret industriel ou commercial. ¶

¶

Les Parties s'engagent à traiter toute donnée à caractère personnel en conformité avec la réglementation applicable au traitement de ces données, et notamment la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux Libertés. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 12. - RESPONSABILITÉ ¶

¶

Les informations transmises par Enedis dans le cadre de l'exécution de la présente convention sont données à titre purement informatif, et ne sauraient engager sa responsabilité quant à leur contenu, leur exactitude ou leur exhaustivité. ¶

¶

¶

#### ARTICLE 13. - LITIGES. ¶

¶

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable leurs différends. Si des difficultés surviennent dans l'interprétation ou l'exécution de la Convention, la Partie la plus diligente invite l'autre à se rencontrer à une date déterminée pour tenter de parvenir à un règlement amiable. ¶

¶

À défaut de règlement amiable dans les 30 jours suivants la date de rencontre prévue à l'alinéa précédent, le litige pourra être soumis à la juridiction compétente. ¶

¶

¶

¶

¶

¶

¶

¶

¶

¶

¶

¶

Pour la Communauté de Communes. ¶

Jura Nord. ¶

Monsieur Gérard FASSET, ¶

Président. ¶

¶

Pour Enedis. ¶

Monsieur Khalid NAJIBE. ¶

Directeur territorial Jura et Haute-Saône. ¶

¶

¶

..... Saut de page .....

## Annexe 11

| Objectifs                                        | Solutions                                                            | Nom de l'outil                                                                                                                           | Usages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sobriété et efficacité énergétique du patrimoine | Données Patrimoniales                                                | Espace Mesures et Services (EMS)                                                                                                         | Plateforme de mise à disposition des données de comptages. <sup>41</sup><br>Accès aux données en téléchargement. <sup>41</sup><br>Créations de tableaux de bord personnalisés. <sup>41</sup><br>Système d'alerte en cas de dérive de consommation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                  | Données des communes membres                                         | "Autorisations Mesures" (Portail collectivité)                                                                                           | Gestion des consentements simplifiés et dématérialisés. <sup>41</sup><br>Permet le partage de données entre collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                  | Diagnostic rénovation                                                | "Prioréno", partenariat avec la Banque Des Territoires                                                                                   | Analyse énergétique du patrimoine de la collectivité. <sup>41</sup><br>Cartographie de la priorisation des actions d'efficacité énergétique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2. Diagnostic Inergétique territorial            | Objectiver la vacance des logements résidentiels sur leur territoire | Service "Information sur les logements inoccupés"                                                                                        | Une vision cartographique et historique sur 5 ans des sites inoccupés. <sup>41</sup><br>Une vision cartographique de la consommation annuelle moyenne et de la part thermosensible. <sup>41</sup><br>Les données sont également fournies au format Excel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                  | Précarité énergétique globale du territoire                          | GEODIP "Géolocaliser et Diagnostiquer la Précarité énergétique", outil développé par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique | Précarité énergétique du territoire sous forme d'un rapport de synthèse des indicateurs. <sup>41</sup><br>-- Nombre et part de ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 8 % (dépenses d'énergie pour le logement) et 4,5 % (dépenses de carburant) pour les trois premiers déciles de revenus. <sup>41</sup><br>-- Éligibilité des ménages à MaPrimeRénov' et à l'aide "Habiter Mieux Sérénité". <sup>41</sup><br>-- Données socio-économiques par territoire.                                                                                                                          |
|                                                  | Précarité énergétique du territoire (vision Enedis)                  | Service "Diagnostic Précarité énergétique"                                                                                               | Une vision cartographique et historique sur 5 ans des interventions pour impayés (coupure et réduction de puissance). <sup>41</sup><br>Une vision cartographique de la consommation annuelle moyenne et de la part thermosensible. <sup>41</sup><br>Les données sont également fournies au format Excel                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                  | Bilan annuel                                                         | Service "Bilan annuel de la consommation et la production d'un territoire"                                                               | <b>Fichier de données agrégées</b> du territoire de la collectivité, ventilées par : <sup>41</sup><br>-- Segments de puissance (inf ou égal à 36 kVA, sup 36 et HTA). <sup>41</sup><br>-- Code catégorie de consommation (ENT, PRO, RES). <sup>41</sup><br>-- Secteurs d'activité suivants : résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture et inconnus<br>-- Données de consommation sont réparties selon les codes NAF niveau 2 (pour entreprise) <sup>41</sup><br><b>Services éditorialisés</b> : <sup>41</sup><br>-- Observatoire Français de la Transition Écologique<br>-- Bilan de mon territoire |
|                                                  |                                                                      |                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| L. Développement des ENR                         | Identifier les zones favorables aux ENR                              | Cartographie des capacités (Portail collectivité)                                                                                        | Implantation d'unités de production en prenant en compte le disponible sur le réseau électrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                  | Estimer les difficultés de raccordement                              | Simulateur de raccordement (Portail collectivité)                                                                                        | Outil de simulation de raccordement autoportant, chiffrage des cas simples                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                  | Partage de l'énergie produite localement                             | Autoconsommation collective (ACC)                                                                                                        | Porté à connaissance des outils (guide, vidéos pédagogiques, data visualisation) <sup>41</sup><br>Présentation détaillée de l'ACC (notions essentielles, cadre juridique, différents modèles, etc.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                  | Cadastre solaire amélioré                                            | API Simuler mon raccordement                                                                                                             | Implémenter au cadastre solaire de la collectivité un connecteur direct avec le SI d'Enedis pour simuler la faisabilité du raccordement d'un projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Résilience du réseau électrique                  | S'adapter aux conséquences du réchauffement climatique               | Projet A.R.B.R.E. (Amélioration de la Résilience en zone Bornée des Réseaux Électriques)                                                 | Echanges et participations sur le projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 5. Mobilité électrique                           | Diagnostic et prospective                                            | Partage d'expérience                                                                                                                     | Deuxième flotte nationale de véhicules électriques, et partenaire de la mobilité dans toute sa diversité, Enedis vous accompagne sur un partage d'expérience                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                  |                                                                      | Bernobest                                                                                                                                | Prospective de la mobilité électrique sur le territoire, partage de données éditorialisées (cartes et tendances)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                  | Identifier les zones favorables au déploiement des IRVE              | Cartographie des capacités (Portail collectivité)                                                                                        | Implantation des bornes IRVE en prenant en compte le disponible sur le réseau électrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

11

Saut de page

## Obtention d'un diagnostic de ma collectivité

Collectivité

N° SIREN

représentée par

Nom/Prénom

Fonction

Email

Annexe 2

☐ Bilans de  
consommation et  
production locale

☐ Diagnostic relatif  
aux prestations  
pour impayés

☐ Rapport relatif aux  
logements  
inoccupés

La présente demande est formulée au titre de sa/ses compétence(s) citée(s) aux l'alinéa(s) de l'article D. 111-55 du code de l'énergie (en annexe)

### Attestation

Par la signature de ce document, le Demandeur :

- S'engage, à ne pas chercher à reconstituer les données individuelles de comptage des personnes physiques ou morales concernées, sauf autorisation expresse de chaque utilisateur du réseau public de distribution (RPD).
- S'engage à utiliser les données transmises au seul titre de la/les compétence(s) ci-dessus
- Prend acte que les données transmises dans le cadre du bilan mensuel peuvent être différentes des bilans annuels proposés par Enedis car les données publiées chaque mois sont les meilleures disponibles au moment de leur publication puis sont figées. Les valeurs annuelles sont donc plus précises que les valeurs mensuelles
- Prend acte que les données transmises dans le cadre du bilan annuel peuvent comporter des informations dont la diffusion est susceptible de porter atteinte notamment au secret des affaires des utilisateurs du RPD et s'engage, par conséquent, à maîtriser la diffusion ou l'utilisation qui peut en être faite (art. D. 111-55 I.) du code de l'énergie.

Toute déclaration frauduleuse du Demandeur en vue d'obtenir des données est susceptible d'engager sa responsabilité et l'expose à l'amende prévue par l'article L. 111-81 du code de l'énergie. En cas de déclaration frauduleuse, Enedis se réserve la possibilité de signaler le Demandeur auprès des autorités compétentes et de rejeter toute demande ultérieure.

Le Demandeur accepte expressément que les informations renseignées dans le présent formulaire soient conservées par Enedis à des fins de gestion et de traçabilité.

Par la signature de ce document, Enedis s'engage à fournir sur la durée de la convention les différents rapports de façon annuelle.

### Signature

à  
le

Le demandeur déclare être dûment  
habilité pour la signature du présent  
document.

Signature du demandeur et cachet de la commune